

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 7

**Votants:** 7

**Séance du 28 janvier 2020**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 28 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Alain CASSOU, Fabrice LATAPI, Olivier PEDEMANAUD, Philippe LASCOMBES, Marie Laure FORAY, Ludovic LANOUILH BOUILLET, Serge VIGNAU

**Représentés:**

**Excuses:**

**Absents:** Alain DABAT, Martine MASONNAVE, Julien COZZI, Bastien DUTOUR

**Secrétaire de séance:** Fabrice LATAPI

---

**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL DU VIN DE MADIRAN ET DE LA FETE LOCALE 2020. - DE 2020 01**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que cette année encore, le Festival du Vin de Madiran et la Fête Locale seront organisées conjointement avec les viticulteurs de l'appellation, les associations de Madiran et la municipalité.

A ce titre et compte tenu de l'effort financier pour assurer la bonne mise en oeuvre de la manifestation, le Conseil Municipal à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de solliciter les services du département des Hautes-Pyrénées et de la région Occitanie en vue d'obtenir les aides financières les plus substantielles possibles.

**Objet: APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT "AGENCE DE GESTION ET DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE" (A.GE.D.I.) - DE 2020 02**

Pour rappel, le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I., joint en annexe,
- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

**Objet: MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN - DE 2020 03**

Considérant la décision de l'Organisation Modiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires;

Considérant que la filière vin et eaux de vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliard, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6000 entreprises; que cela bénéficie directement et indirectement à 80000 exploitants viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés;

En conséquence, les élus du Conseil Municipal de la commune de Madiran demandent à Monsieur le Président de la République Française de:

-de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite "GAFA" en vue de trouver un compromis à l'OCDE;

-de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines.

**Objet: TRAVAUX DE PEINTURE SUR LE BATIMENT MAIRIE. DEMANDE DE SUBVENTIONS. - DE 2020 04**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la façade ouest du bâtiment communal mairie est vieillissante et dégradée.

Un devis de ravalement a été établi par l'entreprise MARQUE pour un montant HT de 15651.54€.

Après discussions, le Conseil Municipal charge M. le Maire de déposer des demandes de subventions les plus substantielles possibles afin de financer ces éventuels travaux.

**Objet: ACQUISITION D'UN PHOTOCOPIEUR POUR LE SECRETARIAT DE MAIRIE. DEMANDE DE SUBVENTIONS. - DE 2020 05**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le copieur en place à la mairie est obsolète. Il propose de le remplacer.

Notre prestataire, l'entreprise SEB, propose un copieur pour un montant HT de 3079.16€.

Après discussions, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions les plus substantielles possibles afin de financer cet achat.

**Objet: ECONOMIE D'ENERGIE. MODIFICATION DE L'ECLAIRAGE DE LA SALLE DES FETES ET DE LA SALLE DE SPORTS. DEMANDE DE SUBVENTIONS. - DE 2020 06**







Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'éclairage de la salle des fêtes et de la salle de sports est vieillissant et énergivore. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de le modifier en installant de l'éclairage LED.

L'entreprise DULONG Frédéric a établi un devis pour l'éclairage de la salle des fêtes pour un montant de 2753.50€ HT et un devis pour l'éclairage du gymnase pour 17904€ HT.

Après discussions, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de déposer des demandes de subventions les plus substantielles possibles afin de financer ces éventuels travaux.

Madiran, le 28 janvier 2020.  
Le Maire, Alain CASSOU



LATAPI Fabrice: 	PEDEMANAUD Olivier: 	DABAT Alain: absent	LASCOMBES Philippe: 	MASONNAVE Martine: absente
FORAY Marie-Laure: 	LANOUILH BOUILLET Ludovic: 	COZZI Julien: absent	VIGNAU Serge: 	DUTOUR Bastien: absent